

Concours de bourses étudiantes pour articles scientifiques

Le Réseau de recherche en sécurité routière (RRSR) du Québec tient à souligner l'excellence des étudiants dans la publication de leurs travaux.

Trois bourses pourront être remises : 1^{ère} 1500 \$; 2^e 1000 \$; 3^e 500 \$.



RÉSEAU DE RECHERCHE
EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

L'étudiant doit être membre du RRSR* (ou être un chercheur postdoctoral qui a un statut de membre indépendant) et doit être dirigé (ou supervisé) par un chercheur membre du RRSR*, [dont le dossier a été mis à jour](#) depuis 2016.

- L'article doit être rédigé en français ou en anglais;
- L'étudiant doit être le premier auteur de l'article (*à noter que les étudiants gradués sont également éligibles*);
- L'article doit avoir été publié ou accepté dans un périodique avec révision par les pairs;

PROCÉDURE D'EXAMEN DES DOSSIERS ET MODALITÉS DE SOUMISSION

Les dossiers seront évalués par un jury composé de membres du RRSR et d'autres institutions.

Le dossier doit contenir les éléments suivants :

- Le [formulaire d'inscription](#) dûment complété et signé;
- Une copie électronique de l'article publié OU
- Une copie électronique de l'article soumis et la preuve de son acceptation.

Par ailleurs, il est possible de joindre en annexe tout document complémentaire témoignant de la qualité ou de la rigueur de la publication.

L'annonce des récipiendaires des bourses se fera en juin 2020.

Les modalités de versement de la bourse seront envoyées aux étudiants dont les candidatures seront sélectionnées.

DATE LIMITE

2 mars 2020, 17 h 00

Période couverte : 1^{er} janvier 2019

au 31 décembre 2019

(Trois bourses pourront être remises)

PERSONNE RESSOURCE

* Pour devenir membre du RRSR, pour toute demande d'information et pour soumettre un dossier contactez [Lidia](#).